



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 4, 11, 19 et 25 septembre, 9, 23 et 30 octobre 2017

Permis de construire / démolition

- Néant

A pris acte :

- avec fierté de la nomination de Mme Pierrette Pittet, municipale, au Comité de Direction de la nouvelle association scolaire intercommunale Cossonay – Veyron – Venoge (ASICOVV)
- du résultat du contrôle radar à la route de Cottens du 02.08.2017 (véhicules contrôlés 233, dénoncés 10)
- de l'approbation des statuts de l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes par le Conseil d'Etat le 19 septembre 2017

A décidé :

- de mettre à disposition des organisateurs (LCGS) l'appartement de la laiterie pendant la période de construction des installations du Giron du Pied du Jura 2018
- de changer la couleur des lampes LED de l'éclairage public au chemin de la Léchère
- d'accepter que l'ACI applique à l'impôt communal la directive du Conseil d'Etat prévoyant des allègements d'impôt sous forme de remise partielle, dégressive et limitée dans le temps du supplément d'impôt entraîné par les arrêts du Tribunal fédéral en matière d'imposition des gains immobiliers dans la fiscalité agricole
- de participer à l'achat d'une unité de déshydratation mobile gérée en commun par plusieurs communes
- d'accepter le projet de revitalisation d'un bas-marais forestier situé au bois de la Five (Mont Pelloux) en partie sur une parcelle communale et ayant essentiellement pour objet l'étude hydrologique du site
- d'adopter le budget 2018 présentant un total des charges de fr. 2'233'950.- pour un total de revenus de fr. 2'228'558.-, soit un excédent de charges de fr. 5'392.-

A adjugé les travaux / mandats :

- Néant

La Municipalité